

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet AUCHAN CARBURANT BLOIS VINEUIL sur la commune principale de l'AIOT 99 Rue Pierre Gilles de Gennes 41350 Vineuil.

La référence de votre dossier est A-3-C2SM3HUP6 et concerne une demande de type "une déclaration de modification"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 07/03/2023 à 14h32 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration de modification**

La déclaration de modification porte sur :

Les modes d'exploitation des installations (évolution des procédés, des rejets, des traitements des effluents, de l'épandage, de la gestion des déchets....)

Autres modes d'exploitation

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **37954800100401**

Raison sociale **AUCHAN CARBURANT BLOIS VINEUIL**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

99 rue Pierre Gilles de Gennes

ZAC DES SABLONS

41350 VINEUIL

Signataire

Nom : **HAMDIOUI MERGHADI**

Prénom : **Hanane**

Qualité : **Directrice Magasin**

Référent

Nom : **GROTTO**

Prénom : **Alexandra**

Fonction : **Coordinatrice Nationale Risques Environnementaux**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **AUCHAN CARBURANT BLOIS VINEUIL**

Description des activités :

L'activité exercée sur le site est une station-service de distribution de carburant sur centre commercial

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse **99 Rue Pierre Gilles de Gennes 41350 Vineuil**

X : 577549

Y : 6720082

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Les informations de cette étape ne sont pas nécessaires pour cette démarche.

6 - Mode d'exploitation

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation :

Modes d'exploitation

Modifications apportées aux modes d'exploitation :

Le GPLc, actuellement en fonctionnement uniquement lors de l'ouverture de la cabine, est prévue d'être distribué en 24/24. Les travaux nécessaires pour la conformité de l'installation à l'arrêté du 30 août 2010 modifié par l'arrêté du 1er août 2019 seront réalisés pour permettre cette évolution du mode d'exploitation.

Autres modifications

Autres modifications apportées à l'installation

La réaffectation de produit pour la mise en place de l'E85 avec l'arrêt du produit SP95 --> migration de la cuve SP95 20m3 en SuperEthanol E85 et de la cuve 40 m3 SP95 en SP95-E10. L'installation reste soumise à déclaration contrôlée sous la rubrique 4734 de façon inchangée. Les prescriptions des arrêtés ministériels 4734 et 1435 sur le superéthanol sont prises en compte. L'installation d'arrête flamme conformes à la norme EN 12874 pour la distribution et le stockage de superéthanol est intégrée à la modification. De plus, la cuve, les canalisations et les distributeurs sont conformes à l'utilisation de ce produit. Cette modification ne constitue pas à notre sens une modification notable de l'installation.

7 - Pièces justificatives

Aucune pièce jointe de votre part n'est nécessaire pour cette démarche.